Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC SELECT DYNAMIC

Part B Code ISIN : FR0013313970

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP a pour objectif d'offrir, sur un horizon de placement de 5 ans minimum, une gestion flexible sur les marchés actions et taux. Bien qu'évoluant dans desbornes d'allocation plus larges, le profil du FCP pourra être comparé à une allocation composée en moyenne de 65% d'actions et de 35% d'obligations publiques et privées, exposée sur les marchés développés avec un biais euro, ainsi que sur les marchés émergents.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- La stratégie d'investissement est discrétionnaire et repose sur un processus de gestion du portefeuille organisée autour de 3 piliers :
  - une allocation stratégique d'actifs à moyen/long terme en fonction du degré de conviction du gérant (classes d'actifs, zones géographiques, secteurs),
  - une allocation tactique issue des convictions à court terme du gérant qui s'efforcera de tirer partie des éventuelles opportunités du marché.
  - une sélection d'OPC et de gérants susceptibles, selon nous, de générer de la performance dans la durée.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Le FCP est investi jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC avec les bornes d'allocation suivantes :
  - OPC actions : entre 50% minimum et jusqu'à 80% de l'actif du FCP, investis sur tous secteurs, toutes zones géographiques et toutes capitalisations.
  - OPC de produits de taux : jusqu'à 50% de l'actif du FCP, sans minimum prédéfini, répartis entre titres d'Etats et titres d'entreprises, européens ou internationaux, de type « Investment grade » ou « haut rendement » (« high yield », titres plus risqués en raison de leur faible notation - dans la limite de 30% de l'actif du FCP), dette émergente (dans la limite de 30% de l'actif du FCP), obligations indexées sur l'inflation, obligations adossées à des actifs libellés en toutes devises, obligations convertibles.
- La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- Le FCP peut également investir jusqu'à 20% de son actif dans des OPC ayant un profil diversifiés et/ou flexible dans le cadre de stratégies dites « absolute return ».
- A titre de diversification, le FCP pourra investir, dans la limite de 10% maximum de son actif, sur des indices de matières premières à travers des OPC, trackers ou dérivés.
- Le FCP peut également avoir recours à des OPC indiciels ou trackers (OPCVM ou FIA de droit français ou européen, sans limite prédéfinie), ainsi que des OPC indiciels et/ou trackers de droit étranger dans la limite de 10% maximum de l'actif.
- Le FCP peut supporter un risque de change jusqu'à 75% de son actif.
- Le FCP peut avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% pour des raisons de décalage de trésorerie.
- Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers, sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré (contrats de swaps, futures, options ou change à terme) à des fins de couverture et/ou d'exposition du risque actions, du risque de taux, et/ou du risque de change.
- Les sommes distribuables de la part B sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment jusqu'à 12h et exécutées quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu).
- Les règlements afférents aux demandes de souscription sont effectués le 2ème jour ouvré (J+2) suivant la date d'établissement de la valeur liquidative. Les règlements afférents aux demandes de rachat sont effectués le 2ème jour ouvré (J+2) suivant.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 6.
- Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce FCP (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,85%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 7 janvier 2009.
- La part B a été créée le 9 février 2018.
- La part est inactive.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- Les documents d'information sont également disponibles en anglais.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part B est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- En particulier, le FCP est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1 ter de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1er janvier 2018.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.